

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL



ARTISANAT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

LIEU D'ÉCOUTE, DE DIALOGUE ET DE RÉFLEXION. LES CPRIA SONT AU SERVICE DES ARTISANS ET DE LEURS SALARIÉS.

Les CPRIA - Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat ont été créées par l'accord du 12 décembre 2001, par la volonté commune des partenaires sociaux, de l'U2P et des 5 syndicats représentatifs de salariés, d'innover en matière d'organisation du dialogue social dans l'artisanat. Il s'agit d'instances de dialogue et d'échange qui réunissent au niveau régional les représentants des employeurs et des salariés des entreprises de l'artisanat de moins de 11 salariés.

La CPRIA intervient sur différentes thématiques complémentaires :

Améliorer l'attractivité des métiers de l'artisanat en développant des éléments de progrès social.

Donner aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables.

Prévenir les conflits entre employeurs et salariés.

Favoriser l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives par le club avantages Proximeo.

Elle place au coeur de ses travaux les problématiques sociétales actuelles en matière de qualité de vie au travail, prévention des risques, de qualité de l'emploi, d'égalité femmes-hommes, de formation, mais aussi les enjeux environnementaux et les mutations technologiques et économiques.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes compte 218 810 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, qui emploient en moyenne quatre salariés. La relation entre le chef d'entreprise et ses salariés y est quotidienne. Mais l'entreprise artisanale n'est pas dimensionnée pour organiser en interne le dialogue entre employeur et salarié. Il n'existe pas d'instances représentatives des salariés dans les entreprises de moins de 11 salariés.

Les CPRIA ont donc été créées pour organiser ce dialogue social dans l'artisanat, pour les entreprises de moins de 11 salariés.

La CPRIA est composée paritairement par des employeurs de l'U2P de région et par des représentants de la CFDT, de la CFE-CGC, de la CFTC, de la CGT et de FO.

L'animation est assurée alternativement entre les collèges salarié et employeur.



POURQUOI

AVEC QUI

QUELLES MISSIONS

2

SANTÉ AU TRAVAIL ET PRÉVENTICA

Préparation d'une action conjointe de sensibilisation

En partenariat avec l'ARACT, la CPRIA a engagé une réflexion sur la prévention en santé au travail dans les TPE artisanales. Cette démarche s'appuie sur une étude menée par Jean-Charles Beyssier (Université de Grenoble) pour la DREETS.

Pour jouer un rôle actif en matière de prévention, la CPRIA propose, dans le cadre d'un appel à initiatives de la DREETS, la réalisation de six vidéos en 2025. Elles mettront en lumière les bénéfices des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) pour les employeurs et salariés, illustrant leurs besoins et les solutions apportées en matière de prévention.

Table ronde – Salon Préventica Lyon (10 octobre 2024)

Thème : « À quoi sert la cotisation aux Services de Prévention et de Santé au Travail ? »

Les chefs d'entreprise des TPE méconnaissent souvent les services proposés par leur SPSTI, alors qu'ils y cotisent. De leur côté, ces services peinent à les mobiliser. Cette conférence vise à clarifier les attentes des uns et des autres et à proposer des solutions concrètes.

Participants :

CPRIA : Jacques Balain et Pascale Jouvanceau

ARACT : Jean-Charles Beyssier

Association Santé au Travail (AST) Grand

Lyon : Jean-Robert Steinmann (DG)

Animateur : Bertrand Fayet

Attentes et enjeux principaux :

- Clarifier le rôle et le fonctionnement des SPSTI : ils ne sont pas des organismes d'État, mais des associations où chaque chef d'entreprise adhérent peut s'impliquer. Leur offre de services évolue en fonction des besoins des entreprises.
- Adapter les services aux attentes des TPE : les chefs d'entreprise, souvent en manque de temps, doivent mieux comprendre l'intérêt de ces services et percevoir un réel retour sur leur cotisation.
- Renforcer la communication et l'accessibilité : les SPSTI doivent aller à la rencontre des employeurs dans leurs entreprises pour instaurer un dialogue constructif, sans approche coercitive.
- Encourager l'implication des employeurs : une participation active aux assemblées générales et instances des SPSTI permettrait d'influencer l'offre de services et de mieux répondre aux attentes du secteur artisanal.

Cette initiative, relayée dans les supports de communication du salon Préventica, témoigne de l'engagement des acteurs institutionnels en faveur de la santé au travail dans l'artisanat.

VALORISER LA QUALITÉ DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES TPE

Pour la première fois, la CPRIA Auvergne-Rhône-Alpes organise le Trophée Quali'Vie, une initiative visant à récompenser les entreprises artisanales et libérales engagées dans une démarche de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) grâce au dialogue social.

Ce trophée met en lumière les bonnes pratiques des TPE, prouvant qu'au-delà des grandes structures, les démarches d'amélioration de la QVCT peuvent être mises en oeuvre avec bon sens et simplicité pour renforcer le bien-être des équipes et l'efficacité des entreprises.

UN ÉVÉNEMENT À PORTÉE INTERRÉGIONALE

Sept CPRIA et Union des Entreprises de Proximité (U2P) régionales (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie et Occitanie) se sont associées pour donner à cette initiative une envergure interrégionale.

Chaque région désigne trois lauréats, et le premier devient son représentant pour la finale interrégionale.



Participez au trophée Quali'Vie
ARTISANS DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

À GAGNER
3 PRIX POUR L'ENTREPRISE !
1^{er} PRIX D'UNE VALEUR DE 1 000 €

- SANTÉ AU TRAVAIL
- COMPÉTENCES ET PARCOURS PROFESSIONNELS
- RELATIONS AU TRAVAIL ET CLIMAT SOCIAL
- ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
- CONTENU ET ORGANISATION DU TRAVAIL
- MANAGEMENT DU TRAVAIL

INSCRIPTIONS
17 juin > 1er octobre 2024

Rendez-vous sur www.trophee-qualivie.fr
pour télécharger votre dossier de candidature

Organisé par :  

Soutenu par :  

En partenariat avec : 

OBJECTIFS

Les Trophées Quali'Vie prouvent que la QVCT n'est pas une contrainte, mais un véritable levier d'attractivité et de motivation pour les équipes, contribuant concrètement à la performance des entreprises de proximité.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, d'évolution des attentes professionnelles et de transformations organisationnelles, les entreprises artisanales et libérales doivent innover pour conjuguer bien-être au travail et performance. Le Trophée Quali'Vie démontre que, loin des idées reçues, les TPE sont capables de mettre en place des solutions efficaces pour améliorer les conditions de travail qui renforcent l'attractivité de leurs métiers.

LES CRITÈRES DE SÉLECTIONS :

Les entreprises de moins de 20 salariés (artisanat, commerce de proximité, professions libérales) ont été évaluées sur des initiatives concrètes dans les domaines suivants :

- ✓ Santé au travail
- ✓ Développement professionnel
- ✓ Relations et climat social
- ✓ Égalité professionnelle
- ✓ Organisation et contenu du travail
- ✓ Pratiques managériales

LES LAURÉATS :

Le jury, réuni à l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes avec les partenaires ARACT et DREETS, a distingué trois entreprises :

1ER PRIX : **A Mi-Bois** (Haute-Loire) – Menuiserie & Agencement
(Remise du trophée le 2 décembre 2024)

2E PRIX : **HENAO** (Ain) – Esthétique & Coiffure

3E PRIX : **Thiollière Coiffure** (Rhône)

UNE COMMUNICATION AU SERVICE DE LA VALORISATION DES TPE

Trois vidéos ont été réalisées pour présenter chaque lauréat et sont diffusées sur les réseaux sociaux, le site Quali'Ve et la page U2P Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces supports de communication attractifs et dynamiques permettent de mettre en lumière l'engagement des TPE dans la QVCT, de sensibiliser les entreprises artisanales à ces nouveaux enjeux, de présenter des solutions concrètes et adaptées pour favoriser la dynamique des entreprises.



Plus d'infos et vidéos disponibles sur
www.trophee-qualivie.fr



PRÉVENTION DES CONFLITS

En tant qu'acteur du dialogue social pour les entreprises artisanales, la CPRIA a adopté une méthode d'intervention simple pour aider à régler les conflits internes avant qu'ils ne s'amplifient. Ce dispositif peut se mettre rapidement en place en cas de saisine par un employeur ou un salarié. La CPRIA a été saisie une fois en 2024 par une salariée qui n'a finalement pas donné suite.



EMPLOI DES JEUNES

Renforcement du dialogue autour de l'orientation et des métiers de l'artisanat

Le rectorat a informé la CPRIA de l'impossibilité de reconduire les réunions organisées en 2018 et 2019 avec les professeurs principaux des collèges (cf. précédents rapports d'activité). Face à cette évolution, la CPRIA a engagé de nouvelles actions pour maintenir un dialogue constructif autour de l'orientation scolaire et professionnelle.

En 2024, un projet significatif a vu le jour avec la participation de représentants de la CPRIA, en binôme paritaire, à une journée de formation destinée à une vingtaine de référents orientation et décrochage scolaire du bassin Lyon Est, le 3 juin.

Cette intervention a permis d'aborder plusieurs thématiques essentielles :

- Présentation de la CPRIA, du dialogue social

et de l'importance d'une approche paritaire,

- L'évolution des métiers de l'artisanat et leurs perspectives,
- Parcours de formation, apprentissage et opportunités de carrière dans l'artisanat.

Si aucun a priori négatif sur ces métiers n'a été relevé, certaines tendances persistent :

- L'accès aux métiers de l'artisanat est encore souvent perçu comme une voie réservée aux élèves en difficulté ou ayant des résultats moyens,
- Une méconnaissance persistante des métiers de l'artisanat et des dispositifs d'apprentissage a été constatée.

Cette intervention illustre la volonté de la CPRIA de renforcer l'information et l'accompagnement des acteurs de l'orientation pour mieux valoriser les métiers de l'artisanat auprès des jeunes.

PROXIMEO



Les CPRIA ont créé PROXIMEO, un club avantages qui s'adresse aux salariés et aux chefs d'entreprise de l'artisanat pour leur offrir un meilleur accès aux activités

sociales et culturelles grâce à des milliers d'offres vacances, loisirs, sport, culture, beauté,

maison et quotidien ... à prix réduits !

La CPRIA Auvergne-Rhône-Alpes souhaiterait inclure davantage d'offres locales dans le dispositif pour favoriser les échanges commerciaux entre les entreprises de proximité. La difficulté est d'identifier les entreprises adaptées pour répondre à la demande et de pouvoir promouvoir leurs offres au niveau national.

DROIT SOCIAL

La CPRIA participe aussi à une meilleure compréhension des modalités de droit du travail grâce à la réalisation de fiches synthétiques, conçues en collaboration avec une avocate spécialisée, sur quelques sujets majeurs pour les entreprises artisanales.

Conception de 3 fiches en 2024 :

- Prime de partage de la valeur.
- Le mécénat de compétences.
- Convention de mise à disposition de personnel.

Diffusion aux organisations membres de la CPRIA, aux organisations membres de l'U2P, sur la page Facebook de la CPRIA et de l'U2P ainsi que sur le site internet de l'U2P.



COMMUNICATION

LA COMMUNICATION EST UNE MISSION ESSENTIELLE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE L'ARTISANAT ET LA VISIBILITÉ DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DÉPLOYÉS PAR LA CPRIA.

Il s'agit de mieux faire connaître ses actions auprès des différents partenaires sociaux, des employeurs et des salariés de l'artisanat dans toute la Région.

La CPRIA se mobilise toute l'année pour organiser des échanges et réunions avec les partenaires sociaux, les représentants de l'état et les élus politiques.

Il s'agit de favoriser des échanges constructifs pour améliorer la connaissance mutuelle des acteurs institutionnels et des enjeux des petites entreprises artisanales. Ces temps de partage sont essentiels pour renforcer l'efficacité des démarches entreprises sur les thématiques prioritaire du dialogue social, de la santé au

travail et de l'orientation des jeunes.

La CPRIA dispose d'une page Facebook régulièrement animée qui diffuse du contenu sur ses actions, le dispositif d'aide à la résolution des conflits et le dispositif PROXIMEO.

Il s'agit de relayer davantage les actions des membres de la CPRIA en diffusant des photos de leurs réunions et événements et des informations sur l'avancée de leurs travaux. Les différents outils de prévention et sensibilisation proposés dans le cadre du PRST4 (Plan Régional de Santé au Travail) bénéficie aussi de ce relais de communication, afin d'œuvrer directement pour une meilleure sensibilisation.

ANIMATEURS

Pascale JOUVANCEAU

Gérante salon de coiffure
U2P Auvergne-Rhône-Alpes /
CNAMS Auvergne-Rhône-Alpes



Colette DELAUME

Formatrice syndicale
FO

9

membres du collège salarié

5

membres du collège patronal



5

réunions plénières

3

réunions groupe de
travail Droit Social

3

réunions avec le Rectorat



24

publications Facebook

1 048

abonnés

3 866

vues des publication



100

rapports annuels
diffusés

3

fiches info droit du
travail

3

vidéos Trophée
Quali'Vie



1

table ronde
au Salon
Préventica de
Lyon

9

rencontres
organisées avec
des intervenants
extérieurs

1

participation
à la formation
«Orientation
et décrochage
scolaire»

INFOS / CONTACTS :



Secrétariat : Bertrand Fayet

b.fayet@u2p-aura.fr

06 04 59 64 12



@CPRIAaura